Mise en ligne: 18 mars 2014.

Dernière modification: 2 décembre 2023.

www.entreprises-coloniales.fr

### COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ (1927-1930) (Nouvelles-Hébrides)

Émanation de la Compagnie française immobilière des Nouvelles Hébrides

Jaques de SCHWEITZER, fondateur Successivement Jacob Ocipowitch Schweitzer Jacques Schweitzer baron Jacques Schweitzer et baron Jacques de Schweitzer

Né le 10 mars 1870 à Balta (Russie).

Fils de Joseph Wolfowitch Schweitzer et de Rosa.

Marié à Paris XVIIe, le 1er décembre 1900, avec Georgette Augustine Saville, divorcée de Eugène Marie César Auguste Bouge, présentée comme la fille du compositeur Jules Cohen et, par conséquent, belle-sœur d'Émile Laffon, ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, puis administrateur de la Compagnie coloniale de Madagascar (1896).

Dont Pierre Schweitzer (1901-1994), administrateur délégué de la Compagnie minière de l'Oubanghi oriental.

Attaché à la Société Le Naphte, à Paris, 4, rue de Berri.

Administrateur de la Société française des Chalets de nécessité en Russie (1898), Fondateur de la Banque commerciale de Paris (mars 1901), avec ses deux témoins de mariage, MM. Hubert de la Rochefoucauld et Raymond de Watteville. Dissolution : 16 janvier 1902.

Il paraît travailler ensuite pour le Comptoir privé, 11, rue Lafayette :

administrateur des Établissements L. Blériot (1905),

de la Carrosserie automobile de grand luxe Th. Botiaux (1906),

de la Société des Usines d'automobiles G. Brouhot, à Vierzon (1906),

de la Société française des Trains Renard

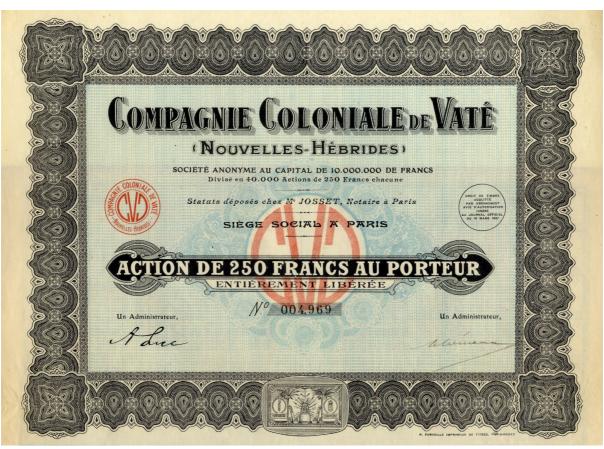
et de la Compagnie des trains Renard du Cher (1907).

Puis administrateur de la Société l'industrielle financière (1908),

des Papeteries de Malaucène (mai 1920),

fondateur et administrateur de la Compagnie Gréco pour la construction et le revêtement des routes (1929).

Décédé le ?



Coll. Serge Volper

#### COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ

(Nouvelles-Hébrides)

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr. divisé en 40.000 actions de 250 fr. chacune

Statuts déposés chez Me Josset, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 16 mars 1927

Siège social à Paris

ACTION DE 250 FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Albert Luc Un administrateur (à droite) : Maurice Trémeau P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ (B.A.L.O, 3 janvier 1927)

.....

#### Le fondateur, BARON DE SCHWEITZER, 11 *bis,* rue. Scribe, et 21, avenue de Messine, Paris.

Compagnie coloniale de Vaté (Nouvelles-Hébrides) (*La Journée industrielle*, 4 janvier 1927)

Actuellement en formation, cette société anonyme aura pour objet la culture du cotonnier, du cacaoyer, du cocotier et de toutes essences coloniales.

Le siège sera établi à Paris, 11 bis, rue Scribe.

Le capital sort fixé à 10 millions, en actions de 250 fr,, toutes à souscrire en numéraire ; il pourra ultérieurement, être porté à 20 millions. Il sera alloué en rémunération d'apport au fondateur, M. de Schweitzer, 11 bis. rue Scribe, à Paris, 30.000 parts de fondateur. Ces apports consistent notamment en conventions verbales permettant à la société d'acquérir le domaine de 10.000 hectares de la Compagnie Française Immobilière des Nouvelles-Hébrides.

inçaise immobiliere

#### (Le Journal des finances, 7 janvier 1927)

Le groupe de la Compagnie immobilière des Nouvelles-Hébrides — dans laquelle sont intéressées la Banque de l'Indochine et la Banque de l'union parisienne [BUP] — et qu'il ne faut pas confondre avec la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, chère à M. Vereecken —, vient de constituer, toujours aux Nouvelles-Hébrides, la Compagnie coloniale de Vaté au capital de 10 millions de francs. Les titres de cette affaire, qui semble promise à un fort bel avenir, ne verront pas encore les feux de la rampe, c'est-à-dire que l'on ne songe pas à les introduire sur le marché.

\_\_\_\_\_

#### COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ (Nouvelles-Hébrides) (La Journée industrielle, 20 février 1927) (Revue de la chocolaterie, avril 1927)

Cette société anonyme est définitivement constituée.

Elle a pour objet la culture du cotonnier, du cacaoyer, du cocotier et de toutes autres essences coloniales.

Le siège a été établi à Paris, 11 bis, rue Scribe.

Le capital est de 10 millions en actions de 250 fr., toutes souscrites en numéraire ; il pourra ultérieurement être porté à 20 millions. Il a été créé, en outre, 30.000 parts de fondateur qui ont été attribuées en rémunération d'apport à M. de Schweitzer, à Paris, 21, avenue de Messine.

Le premier conseil d'administration se compose de MM. Maurice Trémeau 1, à Neuilly-sur-Seine, 43, rue Perronnet ; Édouard Picanon 2, à Paris, rue de la Pompe, 34 ; Charles Revel 3, président et administrateur délégué de la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides, à Paris, avenue de la Grande-Armée, 43 ; Edgard Raoul-Duval, négociant, au Havre, rue Félix-Faure, 20 ; Charles-Émile Aupied 4, administrateur délégué de la Société française des Nouvelles-Hébrides, à Paris, avenue Mozart, 93 ; Albert Luc 5, administrateur de la Société française des Charbonnages du Tonkin et de la Société française des Nouvelles-Hébrides, à Paris, rue Chauchat, 4 ; *Henri*-François Girot 6, administrateur de la Compagnie de commerce et de navigation d'Extrême-Orient et de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, à Paris, avenue Mozart, 93 ; Jacques de Schweitzer ; et Hermann-Louis du Pasquier 7, président de la chambre de commerce du Havre, au Havre, rue Jules-Lecesne, 17.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Maurice Trémeau (19 février 1864 à Cluis, Indre-23 septembre 1946, *ibid*.). Frère jumeau d'Étienne, chroniqueur hippique. Commandeur de la Légion d'honneur du 12 juillet 1924 : directeur du personnel et du matériel au ministère des finances. Administrateur de la Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, de l'infortunée Banque de l'océan Indien à Madagascar et président de la Banque française de l'union générale des fonctionnaires montée par Georges Alexandre, escroc patenté, et qui fit faillite en janvier 1934.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Édouard Picanon (1854-1939), gouverneur de la Nouvelle-Calédonie (1902-1905), président de la délégation française à la commission franco-anglaise des Nouvelles-Hébrides (mai 1914), président de la Nouvelle Compagnie française de Kong (1923). Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Charles Revel : ancien inspecteur général de première classe des colonies, il avait effectué plusieurs missions dans le Pacifique. Grand officier de la Légion d'honneur. Administrateur de la Compagnie cotonnière des Nouvelles-Hébrides (1925), de la Cie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides (1926), de la Société agricole du Sông-Ray et des Hévéas de Chalang en Indochine (1927), de la Cie générale franco-hébridaise (1928) et de la fameuse Banque des fonctionnaires!

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Charles Émile Aupied (Mussidan, 1870-Paris, 1950) : agent de change près la Bourse de Bordeaux (1905-1912), administrateur délégué, puis président de la Société française des Nouvelles-Hébrides. Voir encadré.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Albert Luc : de la Banque A. Luc & Cie, Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Henri Girot : fils de Charles Girot, banquier. Marié à Louise Urruty, fille de François Urruty (de l'Auxiliaire des mines, puis de Minerais et métaux, qu'il représenta dans une foultitude de sociétés). Administrateur des Charbonnages du Tonkin (après son père et avant son fils Henri) et des Mines de zinc de Chodon, de la Compagnie agricole et minière des Nouvelles-Hébrides, de la Compagnie générale franco-hébridaise. Il faisait souvent équipe avec Albert Luc.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Hermann du Pasquier (1864-1951) : ingénieur, commissionnaire en coton au Havre, administrateur de l'Association cotonnière coloniale et de la Cie de culture cotonnière du Niger. Voir *Qui êtes-vous* ?



Coll. Serge Volper Idem

#### PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Albert Luc Un administrateur (à droite) : Schweitzer P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

LA COLONISATION FRANÇAISE AUX NOUVELLES HÉBRIDES (Les Cahiers coloniaux, Marseille, 3 août 1927)

Le Bulletin du commerce de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides a rendu compte en ces termes de la constitution de la Société des îles du Pacifique :

La Compagnie Coloniale de Vaté, qui s'est créée au début de cette année, a pour objet la culture du cotonnier, du cacaoyer, du cocotier et de toutes les autres essences coloniales. M. Taponier, qui fut directeur de la Société française des Nouvelles-Hébrides, en est le directeur d'exploitation. Cette société va exploiter le domaine Bouffa situé à Vaté.

COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ (Nouvelles-Hébrides) (Le Monde colonial illustré, janvier 1928) En janvier 1927, la Compagnie coloniale de Vaté était créée pour l'exploitation agricole d'un domaine de 10.000 hectares situé dans l'île Vaté, partie sud-est, sur les deux rives de la rivière Rentabao.

Le choix de l'île de Vaté pour l'établissement d'une vaste exploitation agricole était très judicieux. C'est dans l'île de Vaté que se trouve Port-Vila, capitale de l'archipel, où résident les deux administrations du condominium. Port-Vila, seul port organisé des Nouvelles-Hébrides, est le point de relâche obligatoire de tous les bateaux touchant l'archipel. La ville dispose d'un poste de T. S. F.

C'est à Vaté que seront forcément entrepris les premiers travaux d'aménagement économique prévus.

D'autre part, à ces facilités d'exploitation, uniques dans l'archipel, s'ajoute la remarquable fertilité du sol de l'île de Vaté. Nul choix ne pouvait donc être plus heureux.

Le conseil d'administration de la Compagnie, présidé par M. Maurice Trémeau, directeur général honoraire au ministère des Finances, comprend : MM. Edouard Picanon, Martial Merlin <sup>8</sup>, Charles Revel, Edgar Raoul-Duval, Ch.-E. Aupied, Albert Luc, baron J. de Schweitzer, H. du. Pasquier, commandant Audouin.

Les travaux ont été énergiquement poussés, sous l'active impulsion du directeur général, M. Taponier. Trois cents travailleurs annamites sont déjà employés. Un contingent de quatre cents autres rejoindra les premiers cet été.

Au cours du premier exercice, 200 hectares ont été débroussés et plantés en cotonniers et cocotiers. Dans le courant de l'exercice 1928-29, 600 hectares seront mis en exploitation.

Pour permettre à son exploitation un démarrage immédiat, la Compagnie de Vaté a acquis sur les rives de la Téouma la propriété Leconte, de 300 hectares, qui a donné cette année 30 tonnes de coprah, 45 tonnes de cacao, 15 tonnes de coton brut.

Il est bon de rappeler, à ce propos, que c'est sur le même terrain qu'on plante le cocotier et le cotonnier. Si le premier ne produit qu'au bout de la sixième année, le cotonnier produit dès la première année et par hectare 1.250 kilogrammes de coton brut, soit 350 kilogrammes de coton à fibre.

Le coton des Nouvelles-Hébrides se vend au même prix que le coton égyptien de la meilleure qualité.

Quant au coprah produit par les cocotiers, son rendement est environ une tonne par hectare.

Le plan d'exploitation de la Compagnie coloniale de Vaté, judicieusement établi pour une période de vingt-deux exercices, et qui s'est mathématiquement réalisé jusqu'à ce jour, prévoit le dépassement des dépenses par les recettes à partir du quatrième exercice, et la mise en valeur totale du domaine à partir du quinzième.

L'emploi de la main-d'œuvre annamite a permis la mise en valeur de toutes les concessions agricoles françaises aux Nouvelles-Hébrides. Les travailleurs recrutés dans nos possessions d'Indochine s'acclimatent très bien et fournissent un excellent labeur.

# LA BANQUE BÉNARD ET LA COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ (Le Journal des finances, 22 juin 1928)

On dit que MM. Bénard frères seraient susceptibles de s'intéresser aux actions et peut-être aux parts de la Compagnie coloniale de Vaté.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Martial Merlin (1860-1935) : ancien gouverneur général de l'AEF (1908-1917), de Madagascar (1917-1918), de l'Afrique Occidentale française (1919-1923), de l'Indo-Chine (1922-1925). Président de la Société agricole et minière des Nouvelles-Hébrides et de la Cie générale néo-hébridaise, etc.

## LA COTATION DE VATÉ (Le Journal des finances, 28 septembre 1928)

La Banque Bénard frères n'est pas encore parvenue à constituer le syndicat qu'elle projette en vue de la cotation en Bourse des actions Vaté. Sur les 40.000 actions dont se compose le capital social, elle ne peut compter que sur la quantité relativement petite de celles qui appartiennent à un souscripteur d'origine. Peut-être, cependant, MM. Bénard se laisseraient-ils aller si ledit souscripteur voulait mettre dans le syndicat le paquet de parts de fondateur très important qu'il possède. Mais jusqu'ici, les négociations sur ce point n'ont pas abouti. Elles continuent.

La Compagnie coloniale de Vaté <sup>9</sup> (Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960*, thèse de doctorat d'histoire, dir. Dominique Barjot, Université Paris-IV-Sorbonne, 2001, 5 vol, 1.450 p.)

La Compagnie coloniale de Vaté est créée le 12 janvier 1927, pour exploiter sur l'île éponyme, aux Nouvelles-Hébrides, des plantations de cotonniers, de cacaoyers, de cocotiers, et assurer la vente des produits. Il s'agit d'un domaine de 10.000 ha. La société occupe 800 coolies et possède 700 têtes de bétail. Sous la pression de la Banque de l'Indochine qui accepte mal certaines initiatives de la société, elle sera intégrée en juillet 1930 à la Société française des Nouvelles-Hébrides.

Le rôle d'intermédiaire entre Paris et Le Havre est assuré par un agent de change havrais, Basin <sup>10</sup>. Il est contacté par un certain Taponier, agent d'un administrateur de sociétés industrielles parisien, le baron Schweitzer. Taponier « fait ses visites ». Menier, le chocolatier, soutient l'entreprise : « Mon rôle, dit-il, est d'encourager les producteurs de cacao ». Sur la place du Havre, Taponier cherche des capitaux et des informations. Pour les capitaux, il s'adresse d'abord à Hermann et Pierre du Pasquier, à Georges Raverat [Rizeries françaises, etc.] et à son ami le colonel Vachoux, à Eugène Boubong (négociant en rhum), Pierre Chegaray (assureur), la maison Westphalen (cotons et textiles). Le 17 décembre 1927, Schweitzer télégraphie à son agent : « Aurions préféré que groupe havrais soit représenté au lieu de groupe Marseille » ; le dossier de montage de l'entreprise contient en effet des informations apportées à la Cie de Vaté par la Cie cotonnière sur le coton et le café, des informations sur le cacao et les oléagineux par la maison Raoul-Duval, notamment sur les importations par Marseille. C'est d'ailleurs Raoul-Duval qui négocie avec la Banque de l'Indochine. Finalement, dans cette entreprise parisienne aux Nouvelles-Hébrides, les Havrais ont une place de choix comme actionnaires et comme administrateurs avec Hermann du Pasquier et Edgar Raoul-Duval. Ils y côtoient Charles Revel, ancien inspecteur général des Colonies, président de la Cie cotonnière des Nouvelles-Hébrides (dont Masquelier est administrateur), et Luc Albert [Albert LUC], administrateur des Charbonnages du

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> CAOM, fonds privés, APC 71 (CCV 16).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Henri Armand Basin (Louviers, 11 mars 1877-Neuilly-sur-Seine, 11 mai 1951) : agent de change au Havre, puis banquier à Paris. Administrateur de la Société financière des pétroles (1920), de la Société européenne cinématographique (1920-1929), président de la Société fermière d'exploitations (cinémas) (1923), des Éts A. Maurin : encres, colles, cires à Jouy-sur-Morin (1924), administrateur des Sultanats du Haut-Oubangui (1927), de la Compagnie générale française d'exploitations cinématographiques (Le Capitole, à Lille)(1931), de la Société d'entreprises africaines, de la Compagnie des mines de Falémé-Gambie...

Tonkin <sup>11</sup>. Le montage de cette affaire éclaire le mécanisme qui a dû être celui de nombre d'entreprises en direction des colonies : apport de compétences et de capitaux à un partenaire parisien et recours à une grande banque coloniale qui demeure maîtresse du jeu. L'autonomie du réseau d'affaires colonial havrais n'est donc que très relative.

\_\_\_\_\_

La situation des sociétés françaises aux Nouvelles-Hébrides par le commandant Laporte, chef d'escadron breveté en retraite, ancien directeur d'exploitations de la S.F.N.H. aux Nouvelles-Hébrides. (Les Annales coloniales, 29 mars 1930)

[...] la Compagnie agricole et minière, la Compagnie franco-hébridaise et la Compagnie coloniale de Vaté sont en négociation avec la Société française des Nouvelles-Hébrides pour fusionner avec elle sous le titre de cette dernière, appelée S.F.N.H. par abréviation. [...]

.iv.ii. pai abicviatic

La colonisation française aux Nouvelles-Hébrides par le commandant Laporte (Les Annales coloniales, 5 août 1930)

[...] une assemblée générale des actionnaires de la Société française des Nouvelles-Hébrides (S. F. N. H.) a eu lieu le 23 juillet dernier pour l'absorption de la Compagnie générale franco-hébridaise, de la Compagnie agricole et minière, et de la Compagnie coloniale de Vaté. Ces deux dernières ont convoqué leurs actionnaires à une assemblée extraordinaire qui a lieu aujourd'hui.

Absorption par la la Société française des Nouvelles-Hébrides (L'Information financière, économique et politique, 6 août 1930)

À la C.C.V. 5.250 actions de 500 francs et 2.630 parts, sur un total de 39.900 actions de 500 francs et 20.000 parts.

Compagnie Coloniale de Vaté. — La superficie du domaine est de 11.300 hectares, dont aujourd'hui 760 hectares sont plantés en cocotiers, cacaoyers, caféiers et cotonniers.

Le tonnage livré par ces propriétés pour l'exercice clos le 30 juin 1930 a été d'environ 157 tonnes de coprah, 57 tonnes de cacao.

COMPAGNIE COLONIALE DE VATÉ

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Les Charbonnages du Tonkin absorbent en 1933 le Domaine de Kébao\* dont E[rnest] Siegfried [† 1927] et L[ucien] Mellier étaient administrateurs [CQFD] et dont l'administrateur délégué était Ch. de Leusse [démissionnaire en 1923], leur partenaire de La Kotto, en Oubangui.

### (Le Journal des débats, 7 août 1930)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires et celle des porteurs de parts réunies le 5 courant ont voté l'absorption de la société par la Société française des Nouvelles-Hébrides et la dissolution anticipée de la société.

Suite:

Société française des Nouvelles-Hébrides.